N4 PROCES VERBAUX *Juillet Août 2022*

Recueil des délibérations, Actes & Décisions du Bureau Fédéral, du Comité Directeur et de l'Assemblée Générale

Bureau fédéral du 26 juillet 2022 en téléconférence

Membres ayant participé à la réunion : Marie-Christine BINOT, Christelle BONAVITA, Fabien CARRETTE- LEGRAND, Damien GUIONIE, Jean-Marie MEURANT, Fouzia SAIDI, Sylvain PONGE, Thierry RAPHET.

Membres invités : Stephen LESFARGUES.

À 20h05, il est constaté la présence de 7 membres, le Bureau fédéral peut valablement délibérer.

I. Vie Fédérale

Appel du club du PUC contre la décision de la Commission nationale sportive Cricket du 28 juin 2022
Ayant pris connaissance des éléments du dossier et de l'avis de la Commission fédérale juridique et règlementation, le Bureau fédéral juge que le délai de moins de 24h était insuffisant pour programmer un match sur un autre lieu et recommande sur des délais aussi courts de s'assurer par contact direct de la bonne réception de l'information à tous les protagonistes.
Par conséquent, le Bureau fédéral décide d'infirmer la décision de la CNSC du 28 juin 2022 sanctionnant le PUC d'une défaite par forfait, d'une pénalité de 2 points en Division 1 ainsi que d'une pénalité financière de 200 euros.

Le Bureau fédéral demande par ailleurs à la CNSC d'appliquer sa décision première du 24 juin 2022 de reporter le match entre le PUC et Lisses, programmé initialement le 25 juin 2022.

Résultat du vote :
Pour : 4 Abstention : 1 Contre : 2

II. Commissions

CFS
Le Bureau fédéral approuve tous les documents fournis par la CFS :
- FFBS_CFS_PV18
- FFBS_CFS_PV19
- FFBS_CFS_PV20
- Péréquations finales Challenge de France de Baseball 2022
- FFBS_CFS_softball_PV19-2022_15-06-2022
- FFBS_CFS_softball_PV20-2022_29-06-2022
- FFBS_CFS_softball_PV21-2022_06-07-2022

CFSS
Le Bureau fédéral approuve tous les documents fournis par la CFSS :
- CFSS_2022B15
- CFSS_2022B16
- CFSS_2022B17

CNAB
Le Bureau fédéral approuve tous les documents fournis par la CNAB :
- Bulletin CNAB 2022B18 du 29.06.2022
- Bulletin CNAB 2022B19 du 07.07.2022
- Bulletin CNAB 2022B20 du 13.07.2022

CNAS
Le Bureau fédéral approuve tous les documents fournis par la CNAS :
- Bulletin CNAS N° 2022S16 du 22 juin 2022_v1.1
- Bulletin CNAS N° 2022S17 du 29 juin 2022_v1.1
- Bulletin CNAS N° 2022S18 du 6 juillet 2022_v1.0
- Bulletin CNAS N° 2022S19 du 15 juillet 2022_v1.1

III. Vie Fédérale

Organisation de tournoi
Le club 021003 - FENAY CYCLONES rend compte au Bureau fédéral de l'organisation d'un tournoi
« Journées Américaines » les 27 et 28 août 2022, rassemblant des équipes 19 ans et plus avec 2 équipes en provenance des Pays bas, 1 équipe en provenance de Belgique, 1 équipe en provenance de Suisse, 1 équipe en provenance d'Allemagne et 2 équipes françaises (club de Fenay et 1 équipe de regroupement de joueurs licenciés).

Le Bureau fédéral a pris note l'organisation de ces tournois amicaux, et demande aux organisateurs de respecter les conditions sanitaires COVID 19 définies par le gouvernement français qui seront en vigueur à ce moment-là, valable pour l'ensemble des participants.

20h25, Arrivée de Jean-Marie MEURANT le nombre de votants passe à 8.

IV. Comité Directeur

Le prochain Comité Directeur, se tiendra par consultation écrite le 2 août 2022.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 20h35.

Comité Directeur du 5 août 2022 par consultation écrite

Le vote a été ouvert du mardi 2 août 2022 à 12h au vendredi 5 août 2022 à 12h via l'application Balotilo.

Membres ayant pris part aux votes (14) : Vincent BIDAUT, Marie-Christine BINOT, Christelle BONAVITA, Fabien CARRETTE- LEGRAND, Damien GUIONIE, Frédéric KERBECHE, Nora KHEMACHE, Jean- Marie MEURANT, Patrick MILLIO, Anne-Marie MOREL, Sylvain PONGE, Thierry RAPHET, Fouzia SAIDI, David TEN EYCK.

Membres n'ayant pas pris part aux votes (3) : Emmanuel DANG VAN, Véronique GARBACZ, Stéphanie KUNTZ.

I. Commissions

CFJR
Le Comité Directeur approuve le Règlement sportif de l'open de France mixte 12U Softball, présenté par la Commission Fédérale Juridique et Réglementation en accord avec les organes et commissions de la Fédération concernés.

Résultats du vote :

Validez-vous le Règlement de l'Open de France de Softball Mixte 12U 2022 ?

Le **«oui»** l'emporte à **93%** sur le «non» (7%).

Nombres de voix :
Oui : 13
Non : 1
Ne se prononce pas : 0

La Commission Fédérale Juridique et Réglementation est chargée d'établir l'annexe règlementation du présent Comité Directeur en reprenant in extenso les textes votés.

CFM
Après avoir pris connaissance de l'avis de la Commission fédérale médicale concernant le suivi médical des sportifs majeurs et des licences d'arbitre, le Comité Directeur décide de continuer à conditionner la délivrance et le renouvellement triennal des licences des seuls pratiquants majeurs, hors arbitres, à la présentation d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique sportive, en compétition le cas échéant, et de permettre l'utilisation du questionnaire de santé relatif à l'état de santé du sportif majeur, pour les saisons lors desquelles un certificat médical d'absence de contre-indication n'est pas exigé.

En conséquence, le Comité Directeur approuve les modifications des Règlements généraux ainsi que les formulaires médicaux 2023 proposés par la CFR conformément aux recommandations de la CFM.

Résultat du vote :

Validez-vous les propositions relatives au suivi médical des sportifs (modifications des règlements généraux et formulaires médicaux) pour la saison 2023 ?

Le **«oui»** l'emporte à **100%** sur le «non» (0%).

Nombres de voix :
Oui : 13
Non : 0
Ne se prononce pas : 1

La Commission Fédérale Juridique et Réglementation est chargée de mettre à jour l'annexe réglementation du présent Comité Directeur en reprenant in extenso les textes votés.

Baseball5
Le Comité Directeur attribue les droits d'organisation des Opens de France de Baseball5 15U et 16+ 2023 au club des Arvernes de Clermont.

Résultat du vote :

A quel club attribuez-vous les droits d'organisation de l'Open de France de Baseball5 2023 ? (la recommandation de la CFS se porte sur Clermont-Ferrand)

Nombres de voix :

Clermont-Ferrand	**10**
Bron-Saint-Priest	**4**

CFS
Le Comité Directeur lance l'appel à candidature pour l'organisation de l'Open Féminin de Baseball 2023 (8 au 10 avril).

Résultat du vote :

Validez-vous le lancement de l'appel à candidatures pour l'Open de France Féminin de Baseball 2023 (8 au 10 avril) ?

Le **«oui»** l'emporte à **100%** sur le «non» (0%).

Nombres de voix :
Oui : 14
Non : 0
Ne se prononce pas : 0

CFJ
Le Comité Directeur lance l'appel à candidature pour l'organisation de l'Open de France de Softball Mixte 12U des 1er et 2 octobre 2023 :

Résultat du vote :

Validez-vous le lancement de l'appel à candidatures pour les Opens de France de Softball Mixte 12U Nord et Sud 2023 (30 septembre et 1er octobre) ?

Le **«oui»** l'emporte à **100%** sur le «non» (0%).

Nombres de voix :
Oui : 14
Non : 0
Ne se prononce pas : 0

II. Vie Fédérale

Contrat FFBS – I play this Game
Le Comité Directeur valide le contrat de partenariat avec la société « I play this Game », pour la fabrication de cartes à collectionner de Baseball Softball Baseball5.

Résultat du vote :

Validez-vous le contrat entre la Fédération et I Play This Game ?

Le **«oui»** l'emporte à **100%** sur le «non» (0%).

Nombres de voix :
Oui : 12
Non : 0
Ne se prononce pas : 2

Affiliation 971003 - Guadeloupe Cricket Club
Le Comité Directeur valide l'affiliation du Guadeloupe Cricket Club, 102 résidence les Canelles Bâtiment Q lieu-dit Grand-camp, 97139 Les Abymes, Présidente Madame Suzanne AUGUSTINE, sous le numéro 971003.

Résultat du vote :

Validez-vous l'affiliation du Guadeloupe Cricket Club?

Le **«oui»** l'emporte à **93%** sur le «non» (7%).

Nombres de voix :
Oui : 13
Non : 1
Ne se prononce pas : 0

De tout ce que dessus, le présent procès-verbal a été dressé par le Secrétaire Général.

Bureau fédéral du 16 août 2022 en téléconférence

Membres ayant participé à la réunion : Marie-Christine BINOT, Fabien CARRETTE-LEGRAND, Damien GUIONIE, Fouzia SAIDI, Sylvain PONGE, Thierry RAPHET.

Membres invités : Stephen LESFARGUES.

À 20h05, il est constaté la présence de 6 membres, le Bureau Fédéral peut valablement délibérer.

I. Vie Fédérale

Appel du club du 075003 - PARIS UNIVERSITÉ CLUB contre la décision de la CNSC du 21 juillet 2022
Le club 075003 – PARIS UNIVERSITE CLUB fait appel de la décision de la CNSC homologuant la rencontre DREUX PUC D1 du 17 juillet à Dreux avec le score Dreux 210 all out en 36.4 séries PUC 164-9 en 34 séries.

L'article 86 du règlement intérieur de la FFBS prévoit que ce sont : « les décisions des commissions fédérales ou des commissions des organismes nationaux portant application ou interprétation d'un règlement [qui] peuvent donner lieu à un appel devant le bureau fédéral. »

En l'espèce, la décision contestée consiste en une homologation de résultat de championnat prise en application de l'article 12 des règlements généraux de France Cricket : « 12.1. La CSNC se réunit chaque semaine lorsqu'il y a eu un ou des matchs pour valider les résultats et les classements des championnats qui sont ensuite publiés sur le site de France Cricket ».

Le Bureau Fédéral, au vu des éléments présentés et en vertu de l'article 86 du règlement intérieur, juge que la demande ne concerne pas l'application de règlement mais est une décision sportive qui reste de la compétence de la CNSC, par conséquent le Bureau Fédéral juge la demande irrecevable.

Appel du 075003 - PARIS UNIVERSITÉ CLUB contre la décision de la CNSC du 26 juillet 2022

Le club 75003 – PARIS UNIVERSITE CLUB fait appel de la décision de la CNSC infligeant au club un double forfait en matchs de Coupe de France 16U le 24 juillet à Dreux assorti de retraits de points pour l'équipe première.

Considérant que l'article 21 13-A des Règlements généraux des compétitions officielles de France Cricket sanctionne l'absence de l'équipe jeune masculine d'une défaite par forfait assortie d'un retrait de 2 points dans le classement de l'équipe première et d'une amende de 200 € par match, s'agissant d'une première sanction sans récidive, ou d'une amende de 300 € par match, s'agissant d'un cas de récidive.

Il en ressort que :

- les rencontres de Coupe de France masculine 16U doivent être programmées avant le 15 août,
- les vacances scolaires ne constituent pas une cause de report aux sens des règlements généraux des compétitions de France Cricket,
- l'absence d'une équipe lors d'une rencontre programmée au calendrier doit être considérée comme un forfait et expose le club aux sanctions correspondantes.

Le Bureau Fédéral confirme la décision de la CNSC du 26 juillet 2022, de sanctionner le club 75003 – PARIS UNIVERSITE CLUB de deux forfaits pour absence de l'équipe masculine de l'équipe jeune masculine aux deux rencontres programmées le 24 juillet 2022, assorties d'un retrait de 2 points dans le classement de l'équipe première et d'une amende de 600€, s'il s'agit effectivement d'un cas de récidive.

Tournois

Coupe de Catalogne

Le Bureau Fédéral prend note et donne son accord pour la participation du club 066006 - PHÉNIX DE PERPIGNAN BC à la Coupe de Catalogne, compétition qui se tiendra dans les catégories jeunes et 19 ans et plus en Catalogne et Av. d'Aragó s/n (08830) / Sant Boi del Llobregat (Barcelona), Espagne. La coupe se tiendra du 24 septembre 2022 au 20 novembre 2022.

Challenge de Baseball5: Royals Rooster

Le Bureau Fédéral prend note de l'organisation et donne son accord pour la tenue d'un tournoi de Baseball5 au CDFAS d'Eaubonne les 19 et 20 novembre 2022, organisé par le 095025 - Royals Roosters Baseball et Softball Club.

Le Bureau Fédéral a pris note de l'organisation et de la participation des clubs à ces tournois amicaux, et demande aux organisateurs de respecter les conditions sanitaires COVID 19 définies par le gouvernement français qui seront en vigueur à ce moment-là, valable pour l'ensemble des participants.

II. Comité Directeur

Le prochain Comité Directeur se tiendra au mois d'octobre.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 20h35.